



Brochure Séjours et Plaines 2023

vendredi 6 janvier 2023, par [Cemea](#), [francois](#)

En 2023, les séjours et les plaines continuent pour des vacances en Belgique et à l'étranger. Séjours à la neige, dans les Ardennes ou à la montagne, découverte de la ferme de Juseret et des plaines de Bruxelles et de Wandre. Une belle programmation pour vivre de vraies vacances qui font grandir. Une brochure pour les enfants à partir de 3 ans, les enfants en situation de handicap, les ados et les familles.

Nous défendons une éducation fondée notamment sur l'activité, la mobilisation des personnes, la créativité, le collectif...

Pour nous :

- chacun-e a le désir et les possibilités de se développer et de se transformer ;
- l'éducation est une et de tous les instants, elle s'adresse à toutes et tous ;
- tout être a droit au respect, sans distinction d'âge, d'origine, de conviction, de culture, de sexe ou de situation sociale.

C'est pourquoi nous vous proposons des vacances où :

- la vie personnelle s'enrichit de la vie de groupe ;
- le rythme de chacun-e est respecté ;
- des choix sont exprimés ;
- les initiatives et les responsabilités sont soutenues ;
- les activités s'adressent à l'individu, avec toutes ses ressources ;
- des expériences, des relations, des apprentissages de qualité se vivent

Ainsi, nos séjours et nos plaines favorisent **l'autonomie, la prise de responsabilités, la participation et le vivre ensemble**. Ils permettent de **respirer, retrouver un rythme naturel, vivre le moment présent, découvrir par l'activité, gagner en autonomie et en initiative**, mais surtout **de prendre plaisir**.

Nous y proposons **une rupture avec les rythmes effrénés** imposés aux enfants et aux jeunes et la **logique de rentabilisation du temps**.

Les animatrices, animateurs, coordinatrices et coordinateurs engagé-e-s dans l'encadrement des

séjours, plaines et ateliers sont toute et tous formé-e-s par les CEMÉA - SJ, organisme habilité par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque centre de vacances est agréé par l'ONE et articulé autour d'un projet pédagogique à disposition des parents.

L'inscription à nos centres de vacances **agréés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance** entraîne la délivrance **d'une attestation fiscale** qui permet de déduire des frais de garde. Cette attestation est adressée par la poste **en mars de l'année suivante pour pouvoir compléter sa déclaration fiscale.**

Certaines mutuelles proposent également des interventions financières pour la participation des enfants aux centres de vacances. Pour plus de renseignements, prenez contact avec celles-ci.

Le prix ne doit pas représenter un frein à l'inscription de votre enfant.

Pour toute question financière, contactez notre service Inscriptions, inscriptions.cemea.be et nous tenterons de dégager des solutions ensemble.

Pour plus d'informations sur nos **plaines et séjours**, vous pouvez contacter notre groupe [Animation](https://animation.cemea.be) à animation.cemea.be.